

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

PRÉPARATION DU BUDGET DE L'ÉTAT 2026

Version Citoyenne



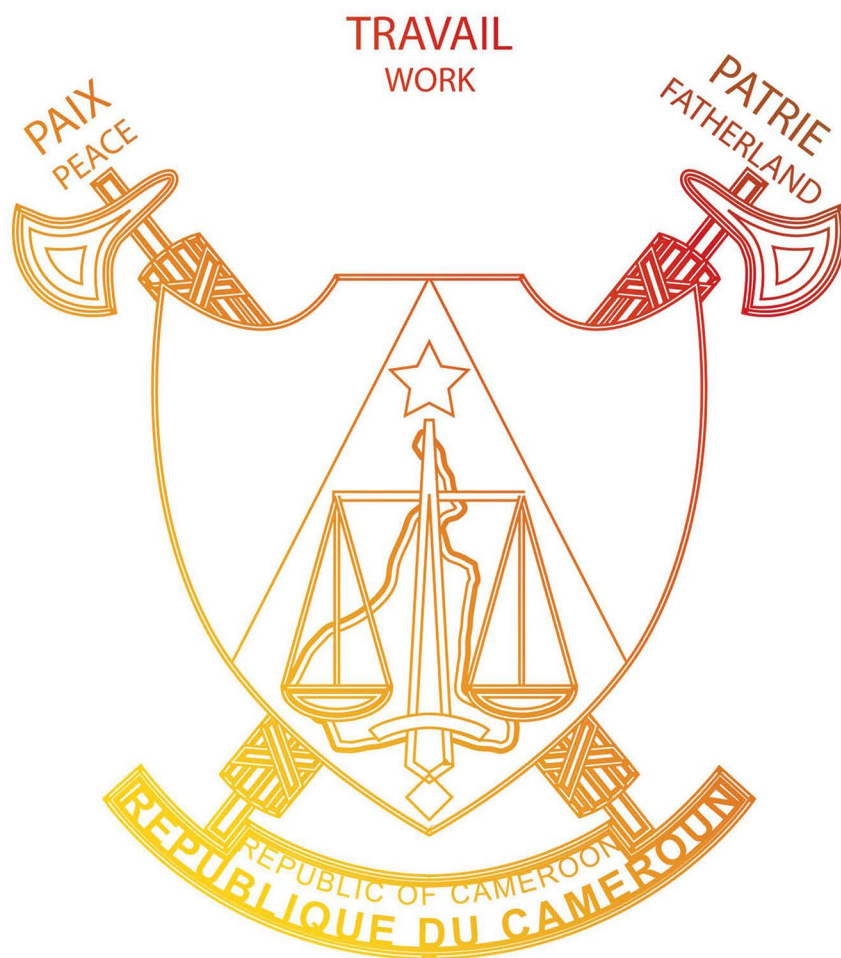


TABLE DES MATIERES

	QUE COMPRENDRE DU DPEB.....	06
01	I- EVOLUTION ET ATTENTES EN MATIÈRE DE CRÉATION DE RICHESSE	07
	1.1- Evolution économique et sociale récente	08
	1.2- Perspectives macroéconomiques 2025-2027	09
02	II- LES FINANCES DU CAMEROUN DE 2023 À 2024.....	10
	2.1- Situation de l'exécution budgétaire en 2024	11
	2.2- Les finances de l'Etat en 2025	12
03	III- LES GRANDES ORIENTATIONS DE 2026 À 2028 ET LES PRIORITÉS POUR 2025...	14
	3.1- Etat de mise en œuvre de la SND30 jusqu'en 2025	15
	3.2- Orientations économiques majeures	16
04	IV- PERSPECTIVES FINANCIÈRES ENTRE 2026 ET 2028.....	17
	4.1 - Situation de référence et orientations globales	18
	4.2- Politiques publiques de mobilisation des recettes budgétaires	18
	4.3- Politique en matière de dépenses sur le triennat 2026-2028	20
	4.4- Politique de financement/endettement	21
05	V-PROJET DE BUDGET 2026, 2027 ET 2028	22
	5.2- Projections de recettes budgétaires	23
	5.1-Hypothèses retenues	23
	5.3- Projections des dépenses budgétaires de période 2026-2028	23
	5.4- Déficit budgétaire	24
	5.5- Risques budgétaires	24
	CONCLUSION.....	25

QUE COMPRENDRE DU DPEB ?

1. La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques dans son article 11 institue la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) par le Parlement sur la base de certains documents et rapports. Au Cameroun, ces documents ont été rassemblés en un seul appelé Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB). Le DPEB est encadré par les dispositions de la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.
2. Le DPEB a été instauré pour définir la trajectoire des finances publiques sur le moyen terme, en lien avec la politique gouvernementale et les critères de convergence communautaire. Il a ainsi amélioré la documentation et l'information budgétaire pour les décideurs, parlementaires et citoyens.
3. Le DPEB est un outil d'orientation pour la programmation et la gestion budgétaire transparente, basé sur des hypothèses économiques, évaluant les ressources, les charges et la dette publique sur trois ans.
4. Préparé par le ministère des Finances, le DPEB sert de base au Débat d'orientation budgétaire (DOB) au Parlement, qui a lieu avant le 1er juillet de chaque année.
5. Il fait le point de la gestion de l'argent de l'Etat (collecté par les services des impôts et de la douane auprès des entreprises et des citoyens ou mobilisé sur le marché financier sous forme de dette) sur les trois dernières années (2023- 2025). Ce point est soumis à la représentation nationale (les députés).
6. Il présente les grandes lignes (orientations) que le Gouvernement a décidé de suivre pour bien faire fonctionner l'économie sur l'année en cours (2025) et pour les trois années à venir (2026 - 2028).
7. Parce qu'il vise une allocation efficace des ressources en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques, les engagements internationaux et la feuille de route gouvernementale pour l'année à venir (2026), il est le principal document dont on se sert pour mettre en place le budget de l'Etat. Dans le cas actuel, il s'agit du budget de l'année 2026.
8. Globalement, le DPEB 2026-2028 vise à consolider la croissance économique après les chocs des années précédentes et fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier à moyen terme.
9. Il prend en compte la situation financière de l'ensemble du secteur public, incluant l'administration centrale, les organismes publics, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale et les entreprises publiques.
10. Les prévisions budgétaires pour la période 2026-2028 sont basées sur des hypothèses liées à l'évolution de l'environnement économique, prenant en compte les effets attendus des mesures de politique économique.
11. Le DPEB à moyen terme 2026-2028 s'inscrit dans le cadre de la tenue de la sixième session du DOB comptant pour l'élaboration de la loi de finances initiale 2026. Il définit les contours de la politique budgétaire et les projections globales des ressources et des charges. Il est adopté par le Gouvernement en Conseil de Cabinet, conformément aux articles 26 et 28 du décret du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat.
12. La version citoyenne du DPEB, à l'image du budget citoyen, vise à renforcer la transparence budgétaire en mettant à la disposition du public, la synthèse du DPEB. Elle est structurée autour de cinq (5) sections :
 - (i) évolution et attentes en matière de création de richesse ;
 - (ii) les finances de l'Etat de 2023 à 2025 ;
 - (iii) grandes orientations des politiques publiques du triennat ;
 - (iv) les perspectives financières de l'Etat pour le triennat ;
 - (v) projets de budget 2026, 2027 et 2028.



1 EVOLUTION ET ATTENTES EN MATIERE DE CREATION DE RICHES ' ERSE

I-EVOLUTION ET ATTENTES EN MATIERE DE CREATION DE RICHES' »ERSE

1.1-Création de richesse mondiale entre 2023-2024 et attendue en 2025 et 2026

Le débat d'orientation budgétaire 2025, se tient dans un contexte marqué au **plan international** par :

- (i) une succession de chocs exogènes, notamment la persistance de la crise russo-ukrainienne et la guerre au Moyen-Orient ;
- (ii) la poursuite de la perturbation des chaînes de valeurs mondiale et de l'intensification des tensions commerciales ;
- (iii) un climat d'incertitudes persistantes ;
- (iv) la menace de resserrement des conditions financières mondiales et des sorties de capitaux.

Selon les Perspectives de l'Économie Mondiale publiées par le Fonds Monétaire International (FMI) en avril 2025, le taux de croissance de l'économie mondiale est estimé à 3,3% en 2024 contre 3,5% en 2023, et est projeté à 2,8% en 2025. La croissance mondiale est projetée à 3% en 2026.

Dans le groupe des **pays avancés**, la croissance qui devrait s'établir à 1,8% en 2024, est projetée à 1,4% en 2025. Dans le groupe de **pays émergents et pays en développement**, le taux de croissance devrait passer de 4,7% en 2023 à 4,3% en 2024 et se situer à 3,7% en 2025. En 2026, les projections tablent sur une croissance de 1,5% dans les économies avancées et de 3,9% chez les pays émergents et en développement.

En Afrique subsaharienne, on relève une accélération de la croissance en 2024 passant de 3,6% en 2023 à 4% en 2024, en lien avec la bonne tenue des cours internationaux des matières premières agricoles, et l'amélioration de la demande intérieure. Cependant, l'activité économique devrait se replier en 2025 (+3,8%), en raison de la morosité de l'environnement international. Cette décélération s'observerait principalement au Nigéria, en Ethiopie et en Angola. La croissance devrait se poursuivre en 2026 pour s'établir à 4,2%. **Dans la zone CEMAC**, la croissance devrait ralentir passant de 2,9% en 2024 à 2,4% en 2025. En 2026, l'activité devrait connaître un regain de croissance (+3,2%).

S'agissant **des prix**, l'inflation mondiale s'est établie à 5,7% en 2024, après avoir affichée 6,7% en 2023 et 8,7% en 2022. Elle est projetée à 4,3% en 2025 et à 3,6% en 2026 en lien avec les effets escomptés de la politique monétaire restrictive mise en place par les banques centrales. En zone CEMAC, les pressions inflationnistes devraient se poursuivre en 2024, avec un taux d'inflation projeté à 5,5%.

Le prix du pétrole devrait se situer autour de 66,9 dollars le baril en 2025, soit une baisse de 15,5% par rapport à 2024. Ils sont projetés à 62,4 dollars en 2026. Les cours du gaz naturel liquéfié, quant à eux, augmentent de 14,9% en 2025 pour s'établir à 12,5 dollars et devraient baisser de 14,6% en 2026. escomptés

1.2-Création de richesse entre 2023 et 2025 au Cameroun

La programmation du budget 2026 intervient dans un contexte financier défavorable et incertain marqué par la persistance des effets négatifs de la crise russo-ukrainienne, la baisse de la production conjuguée à celle des cours de pétrole brut et par des tensions politiques liées à l'élection présidentielle d'octobre 2025.

En 2024, le taux de croissance économique est estimé à 3,5% et projeté à 3,9% en 2025. Ces performances sont attribuables à la bonne tenue des activités dans le secteur non pétrolier. Par contre, le secteur pétrolier devrait poursuivre sa dynamique baissière, avec la diminution de la production aussi bien du pétrole que du gaz. La croissance s'accélère en 2024 dans le secteur primaire (3,5% après 2,2% en 2023), en lien avec la bonne performance dans le secteur agricole.

A contrario, la croissance décélère dans la branche « Sylviculture et exploitation forestière », en lien en partie avec la volonté gouvernementale d'une plus grande transformation de ce produit. Cette dynamique favorable observée dans le primaire devrait se maintenir en 2025, avec une croissance estimée à 4,1%.

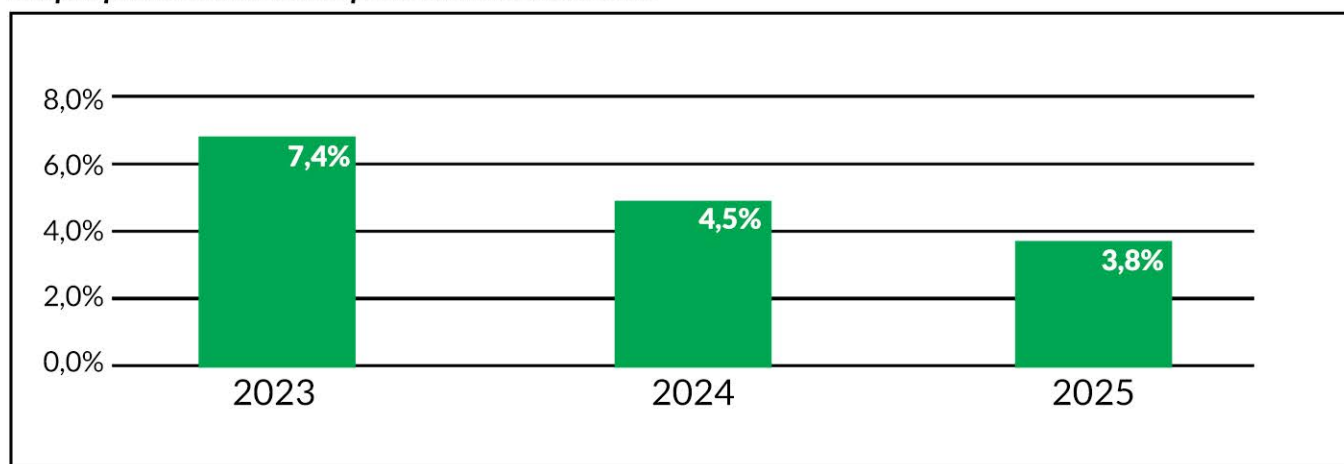
I-EVOLUTION ET ATTENTES EN MATIERE DE CREATION DE RICHES' »ERSE

Dans le secteur secondaire, la croissance ralentie à 1,2% en 2024 après 2,3% en 2023, du fait de la contreperformance des hydrocarbures. Toutefois, la croissance dans ce secteur devrait remonter à 2,9% en 2025.

La croissance du secteur tertiaire est estimée à 4,4% en 2024 après 3,9% en 2023. En 2025, la croissance y est projetée à 4,2%.

S'agissant des prix, l'inflation est estimée à 4,5% en 2024 après 7,4% en 2023, en lien avec la baisse des prix des produits alimentaires. Pour l'année 2025, elle serait de 3,8%. La politique du Gouvernement a consisté également à regarder de près le panier de la ménagère. Ainsi, l'augmentation globale des prix des biens de ce panier d'une année par rapport à la précédente est restée maîtrisée tout au long de la période 2023 à 2025.

Graphique 1: Evolution des prix entre 2023 et 2025



1.3- Attentes de la création de richesse entre 2026 et 2028 au Cameroun

Les perspectives économiques du Cameroun demeurent positives, bien qu'empreintes d'incertitudes. La mise en œuvre de la SND30 devrait se poursuivre avec un accent sur le développement industriel. Toutefois, il existe de nombreux risques de dégradation de la performance, notamment ceux liés :

- (i) à l'affaiblissement de la demande mondiale ;
- (ii) aux resserrements des conditions de financement et la faiblesse des cours des produits de base ;
- (iii) et à la persistance des problèmes sécuritaires.

La croissance devrait se situer à 4,2% en 2026 et 4,4% en moyenne sur la période 2026-2028.

Cette dynamique devrait être soutenue essentiellement par le secteur non pétrolier. Il s'agit en particulier :

- (i) du secteur agricole,
- (ii) des industries manufacturières en raison d'une amélioration de l'offre énergétique ;
- (iii) des BTP en lien avec la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'investissements.

Le secteur pétrolier devrait rester sur une tendance baissière, en lien avec le recul de la production de pétrole et des cours de pétrole et de gaz naturel. Il est envisagé une inversion de tendance à partir de 2028, où ce secteur devrait connaître l'entrée en production de nouveaux champs pétroliers et gaziers.

Pour ce qui est des prix, l'inflation est prévue à 3,5% en 2026. Elle devrait progressivement ralentir, pour se situer en dessous du seuil communautaire de la CEMAC à l'horizon 2028.

The background features a series of five upward-pointing arrows of increasing height and green saturation, from light grey to vibrant green. These arrows are set against a backdrop of diagonal stripes in shades of orange, brown, and light blue. The overall composition suggests growth and progress.

2

**LES FINANCES
DU CAMEROUN
DE 2023 A 2024**

II- LES FINANCES DU CAMEROUN DE 2023 A 2024

2.1-Situation de l'exécution budgétaire en 2024

En 2024 et par rapport à l'exercice budgétaire 2023, la situation financière de l'Etat a été marquée par une baisse des ressources budgétaires et une hausse des charges budgétaires.

Ressources

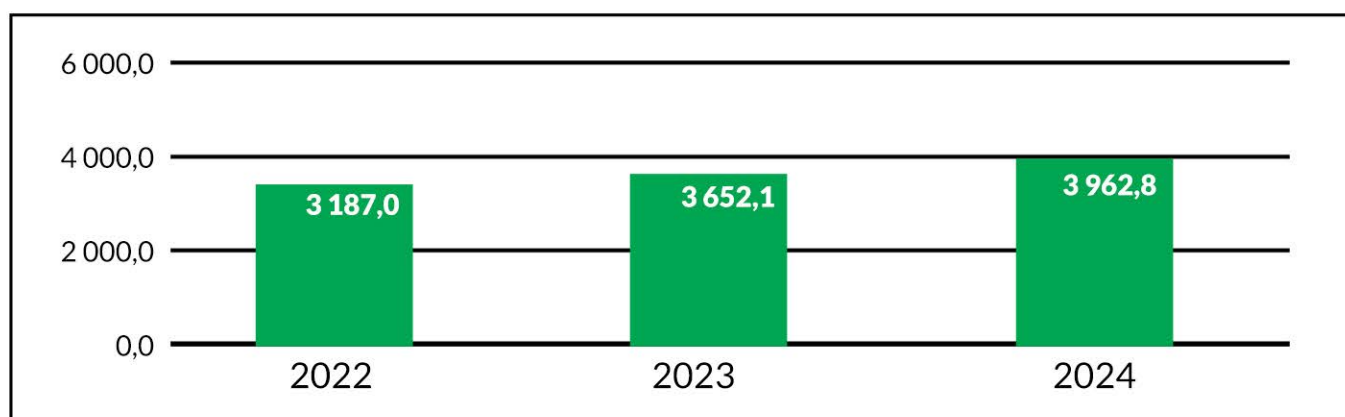
Pour financer ses dépenses, l'Etat a fait recours à ses ressources diversifiées surtout aux ressources intérieures qui n'ont cessé de croître ces deux dernières années.

En 2024, les ressources du budget de l'Etat ont été mobilisées à hauteur de 6 117,1 milliards, dont 20,3 milliards des recettes de CAS. Elles diminuent de 123,8 milliards (-2%) par rapport à 2023.

Les ressources du budget général sont de 6 096,8 milliards, en baisse de 97,5 milliards (-1,6%) par rapport à 2023. Les ressources du budget général sont constituées d'une part, des recettes pétrolières (688,7 milliards), des recettes non pétrolières (4 301,7 milliards) et des dons (84,8 milliards) et d'autre part, de 1 021,6 milliards des emprunts.

Les recettes de l'Etat (recettes internes +dons) mobilisées s'élèvent à 5 075,2 milliards, soit une hausse de 85,8 milliards (+1,7%) par rapport à l'exercice 2023. Elles évoluent grâce, d'une part, à l'amélioration globale de l'activité économique au plan national, et d'autre part, aux nombreuses réformes au niveau des Impôts et de la Douane.

Graphique 2: Evolution des recettes fiscales (en milliards)



Dépenses

En 2024, les charges du budget de l'Etat ont été exécutées à hauteur de 6 741,6 milliards (dont 11,3 milliards de dépenses des CAS), en hausse de 265,7 milliards (+4,1%) par rapport à 2023. Sur un objectif annuel de 7 278,1 milliards, le taux d'exécution est 92,6%.

Les charges du budget général ordonnancées s'élèvent à 6 730,3 milliards, soit un taux d'exécution de 93,3%. Par rapport à l'exercice 2023, elles sont en hausse de 265,7 milliards (+4,5%), résultant d'un accroissement des dépenses courantes (+132,5 milliards) et des dépenses en capital (+208,6 milliards) et d'une réduction de 48,3 milliards du service de la dette publique.

Malgré les efforts du Gouvernement pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement, on remarque une augmentation de celles-ci de 2022 à 2024. En 2024, elles ont connu une hausse de 132,5 milliards (+3,6%).

Déficit budgétaire

Le solde budgétaire global est déficitaire de 478,7 milliards, soit 1,5% du PIB contre 0,6% du PIB en 2023. Le solde primaire est déficitaire de 81,3 milliards (0,3% du PIB) après un excédent de 138,8 milliards en 2023. Le solde primaire non pétrolier a enregistré un déficit de 770 milliards en 2024 (2,4% du PIB) contre un déficit de 738,3 milliards en 2023 (-2,5% du PIB).

II- LES FINANCES DU CAMEROUN DE 2023 A 2024

2.2- Les Finances de l'Etat en 2025

2.2.1- Exécution budgétaire à fin mars 2025

Au terme du premier trimestre 2025, **les ressources budgétaires** totales mobilisées s'élèvent à 1 507,7 milliards. Elles enregistrent un recul de 54,4 milliards (-3,5%) par rapport au premier trimestre 2024 du fait de la baisse aussi bien des recettes internes (-12,4 milliards) que des emprunts et dons (-42 milliards). Par rapport à l'objectif fixé de 1 834,6 milliards sur la période, le taux de réalisation est de 82,2%.

Les recettes budgétaires internes recouvrées sont de 1 186,7 milliards, en baisse de 1,0%. Les recettes internes affichent un taux de réalisation de 85,6%. Les recettes pétrolières recouvrées se chiffrent à 151 milliards, en baisse de 16,4 milliards. Les recettes non pétrolières passent de 1 031,7 milliards à fin mars 2024 à 1 035,7 milliards.

Les emprunts et dons décaissés s'élèvent à 321,0 milliards à fin mars 2025, contre 363,0 milliards un an plutôt. Le Trésor public a procédé à des émissions nettes des titres publics de 113,2 milliards, en hausse de 62,5 milliards (+123,5%) par rapport au premier trimestre 2024.

Par rapport au cumul au 31 mars 2024, **les dépenses budgétaires** totales ordonnancées baissent de 375,2 milliards (-28,2%) pour se chiffrer à 957,5 milliards à fin mars 2025. **Les dépenses courantes** hors intérêts baissent de 228,8 milliards (-30,5%) pour se situer à 520,2 milliards à fin mars 2025. Les dépenses d'investissement diminuent de 81,4 milliards pour se situer à 118,8 milliards à fin mars 2025. Le taux d'exécution des dépenses courantes est de 14,7% et celui des dépenses d'investissement, 7,2%.

Le service de la dette publique se situe à 298,3 milliards à fin mars 2025. Son taux d'exécution est de 14,4%, celui du service de la dette extérieure, de 27,8% tandis que celui du service de la dette intérieure est de 3,3%.

Tous **les soldes budgétaires** sont excédentaires. Le solde budgétaire global se situe à 431,3 milliards. Les excédents du solde primaire et du solde primaire non pétrolier sont respectivement de 520,8 milliards et de 369,9 milliards.

2.2.2- Proposition de révision du budget 2025

L'ordonnance envisagée révisé le niveau du budget de l'Etat de 2025 à la hausse à **7 735,9 milliards** dont 7 669,9 milliards pour le budget général et 66,9 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale ; soit une augmentation **418,2 milliards (+5,7%)**.

Le budget général de l'État augmente de 418,2 milliards par rapport au niveau initial de 7 250,8 milliards. Les recettes internes et dons de la loi de finances initiale (LFI) sont revues à la baisse de 113,3 milliards (-2,0%) pour revenir à 5 434,8 milliards. Les grandes catégories qui les composent sont :

- **recettes pétrolières : 641,5 milliards** contre de 734,8 milliards dans la LFI. La redevance SNH passe de 570,2 milliards en LFI à 495,5 milliards, en lien avec la baisse de la production de pétrole brut et de gaz conjuguée à la baisse des cours du pétrole brut ;
- **recettes des impôts et taxes : 3 205,6 milliards** contre 3 217,8 milliards dans le budget initial ;
- **recettes douanières : 1 136,2 milliards** contre 1 144,0 milliards en LFI ;
- **recettes non fiscales : 361,1 milliards** comme dans le budget initial ;
- **dons : 90,4 milliards** comme dans le budget initial.

II- LES FINANCES DU CAMEROUN DE 2023 A 2024

Les charges du budget général sont modifiées ainsi qu'il suit :

- les dépenses budgétaires (hors principal de la dette) ont été révisées à la hausse de **82,8 milliards** à **5 646,14 milliards** contre 5 563,6 milliards dans la LFI ;
- les dépenses de personnel : **1 566,6 milliards** contre 1 586,6 milliards dans la LFI ;
- les dépenses de biens et services : **1 075,3 milliards** contre 1 025,3 milliards dans la LFI. Cette augmentation de 4,9% prend en compte le paiement par l'Etat de la dette d'ENEO vis-à-vis de GLOBELEC, les projets du secteur de la santé initialement financés par les fonds de l'USAID, et le renforcement de la provision des reports à hauteur de 5 milliards ;
- les transferts et subventions : **931,8 milliards** contre 920,8 milliards dans le budget initial. Cette augmentation de 11 milliards est justifiée par le relèvement des manques à gagner tarifaires sur le prix de l'électricité pour 20 milliards, la constitution d'une provision de 01 milliard au titre de l'appui aux ADC pour la réhabilitation de l'aéroport de Garoua, et la réalisation des économies budgétaires sur le poste des pensions pour 10 milliards ;
- les dépenses d'investissement sur ressources propres : **945,8 milliards** contre 891,8 milliards dans le budget initial 2025. Cette augmentation de 54 milliards prend en compte le rachat des actions de la SODECOTON détenues par le Groupe GEOCOTON pour 46 milliards et le renforcement des ressources allouées à la réhabilitation des voiries urbaines à hauteur de 33 milliards ;
- les dépenses d'investissement sur financement extérieur : **693,4 milliards** contre 758,4 milliards dans le budget initial 2025 ; soit une baisse de 65 milliards pour tenir compte des capacités d'absorption des FINEX au regard des performances antérieures et de l'exécution à mi-parcours ;
- Intérêt de la dette : **431,0 milliards**, contre 378,2 milliards dans la loi de finances initiale 2025, soit une augmentation nette de 52,8 milliards justifiée par les commissions et décotes liées à la levée des fonds sur le marché domestique et à l'international qui se chiffre à 100 milliards.

Le budget des CAS est resté inchangé dans le projet d'ordonnance à **66,9 milliards**.

Le déficit budgétaire se chiffre à **303,9 milliards** contre **107,8 milliards** dans la LFI.

Au total, les besoins de financement de l'Etat en 2025 sont de **2 326,5 milliards** contre 1 795,0 milliards en LFI. Pour combler ses besoins de financement, l'État entend mobiliser :

- les prêts projets : **775,0 milliards** contre 840,0 milliards en LFI ; soit une baisse 65 milliards correspondant à la réduction des dépenses d'investissement sur ressources extérieures ;
- Appuis budgétaires du PEF : **214 milliards** contre 165,0 milliards en LFI, soit une augmentation de 49,0 milliards liée au glissement des appuis budgétaires du FMI (45 milliards) et la revalorisation de celui de la Banque Mondiale (4 milliards).
- Financement exceptionnel des bailleurs : **217,4 milliards** contre 189,4 milliards dans la loi de finances initiale 2025, en augmentation de 28 milliards, correspondant au report de la deuxième moitié du décaissement du FMI dans le cadre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD).
- Emission des titres publics : **350 milliards** contre 380 milliards dans loi de finances initiale, du fait des conditions financières défavorables sur le marché domestique ;
- Financement bancaire : **440,1 milliards** contre 220,6 milliards en LFI, justifié par la programmation d'un prêt direct de 250 milliards auprès des banques locales, avec une garantie d'AFREXIMBANK
- Emprunt extérieur : **330 milliards**, nouveau financement qui n'était pas prévu dans la LFI.



3 **LES GRANDES ORIENTATIONS DE 2026 A 2028 ET LES PRIORITES POUR 2025**

III- LES GRANDES ORIENTATIONS DE 2026 A 2028 ET LES PRIORITES POUR 2025

Ces orientations découlent de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) ainsi que des rapports du suivi de sa mise en œuvre. Elles s'articulent autour de deux points principaux à savoir l'état de mise en œuvre de la SND30 et les orientations stratégiques pour le triennat 2026-2028.

3.1- Etat de mise en œuvre de la SND30 jusqu'en 2025

Durant les cinq dernières années, le Gouvernement a implémenté un ensemble de réformes et d'actions qui ont permis d'obtenir des résultats en matière de transformation structurelle de l'économie, de gouvernance et de développement du capital humain et de l'emploi. Sans être exhaustif, on peut citer comme marqueurs importants de cette mise en œuvre :

- L'augmentation de la capacité installée de production d'électricité, qui est passée de 1 529 MW en 2020 à 2 219 MW en 2025 ;
- La densification du réseau routier bitumé de plus 2 070 km de routes nouvelles pour un linéaire total de près de 10 000 km de routes bitumées, dont 109,10 km d'autoroutes, 5 731,24 km de routes nationales, 1 495,27 km de routes régionales et 2 549,57 km de routes communales ;
- La construction de la deuxième phase du port en eau profonde de Kribi qui s'est achevée en 2024. Le port est désormais capable d'accueillir les plus grands porte-conteneurs du monde ;
- Environ 800 milliards de financement qui ont déjà fait l'objet de conventions pour la relance de la production des biens de grande consommation (blé, riz, maïs, poisson, lait, etc.) ;
- Le Gouvernement a facilité l'implantation des projets industriels par les opérateurs privés (usine de transformation du cacao, diversification de la production industrielle notamment dans le domaine des matériaux de construction, implantations minières, à l'instar de SINOSTEEL pour une production moyenne annuelle d'une valeur de 10 millions de tonnes) ;
- Le taux brut de scolarisation au niveau primaire s'est significativement amélioré, passant de 108% en 2020 à 122% en 2024. Pour y parvenir, depuis 2021, plus de 2 300 salles de classe ont été construites, réhabilitées et équipées dans environ 360 écoles primaires et maternelles, notamment dans les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Est, ainsi que dans les périphéries de Douala et Yaoundé. En 2022, 90 845 enseignants du primaire ont été pris en charge par l'État. En 2024, 7 665 enfants ont pu réintégrer le système éducatif ;
- Le taux de mortalité maternelle est passé de 438 décès pour 100 000 naissances vivantes à 406 décès entre 2020 et 2022, tandis que celui de mortalité infantile est passé de 50 décès à 47 décès pour 1 000 naissances vivantes sur la même période. Cette performance a été possible en partie par la création de 20 réseaux de maternités. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en œuvre le Plan Stratégique National SRMNIA-NUT 2020-2024 qui a permis une prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans ainsi qu'un accès facilité aux soins de santé reproductive pour les adolescents et les jeunes sur toute l'étendue du territoire ;
- La mise en place en janvier 2025 de l'Application Informatique de Gestion Logique des Effectifs et de la Solde. Ce nouveau système est une plateforme unifiée pour la gestion de l'ensemble du cycle de vie des agents publics, depuis leur recrutement jusqu'à la cessation de leurs droits, avec notamment l'implémentation des avancements automatiques pour les agents publics. Cette plateforme contribue à l'amélioration de la transparence et de la traçabilité dans la gestion des carrières des agents publics.

III- LES GRANDES ORIENTATIONS DE 2026 A 2028 ET LES PRIORITES POUR 2025

3.2- Orientations économiques majeures

Sur la période 2026-2028, le Gouvernement entend adopter des orientations stratégiques sectorielles qui guideront son action pour bâtir une économie avec une consommation moins extravertie.

Dans cette optique, le Gouvernement travaillera à : renforcer les mécanismes d'appui à la production locale ; dynamiser le dispositif de soutien à la politique d'import/substitution et de promotion des exportations ; renforcer l'accès des populations aux infrastructures et services sociaux de base ; et poursuivre le processus de décentralisation.

Les orientations stratégiques pour le triennat dans le domaine de la production sont les suivantes :

Dans le secteur des infrastructures, le Gouvernement entend poursuivre l'amélioration des capacités énergétiques installées en portant lesdites capacités d'environ 2 219 MW en 2025 à près de 2 600 MW en 2028. De même, le linéaire de routes bitumées devrait être densifié en le portant à environ 11 300 km en 2028, grâce à la réalisation de plusieurs projets routiers et autoroutiers. Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts de densification des infrastructures en général et en particulier dans le secteur urbain.

Dans le secteur rural, les efforts du Gouvernement porteront sur l'augmentation des capacités de production agricoles, le relèvement des rendements et la facilitation de l'accès aux intrants agricoles. Dans ce secteur, la trame de fond des interventions est le PIISAH.

Dans le Secteur des Industries et Services, le Gouvernement entend mobiliser la Société National d'Investissement dans sa nouvelle configuration pour mettre en œuvre sa dynamique de programmation industrielle. Il s'agira notamment d'implémenter le Programme d'Impulsion Initiale (P2I) en vue de la densification de son tissu productif et renforcer sa diversification.

Dans le secteur de la Santé, le Gouvernement entend poursuivre l'effort de mise en place d'un système national de protection social dans le champ matériel de la santé. Le relèvement du plateau technique des structures hospitalières continuera d'être une priorité, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle.

Dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'éducation et de la formation professionnelle adoptées en 2024. Elle vise notamment l'extension de l'universalisation, l'intensification de l'offre d'infrastructures scolaires au niveau local et la poursuite du transfert aux CTD des ressources liées aux compétences en matière d'éducation primaire et secondaire.

Dans le secteur de la protection social et des autres services sociaux, il sera question de promouvoir le développement de l'assurance volontaire et de mettre en place un système de transferts sociaux directs, par la pérennisation du projet filets sociaux.

En ce qui concerne la promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique, les efforts du Gouvernement vont porter sur :

- 1) les mesures tendant à la migration des acteurs économiques du secteur informel vers le secteur formel
- 2) l'édification d'un système de collecte des statistiques fiables et régulières, afin de mieux apprécier les progrès réalisés dans ce domaine ;
- 3) la systématisation des approches à Haute Intensité de Main d'œuvre dans les Projets d'Investissements Publics ;
- 4) la poursuite du Projet d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat, à l'Amélioration des Compétences et la Compétitivité ;
- 5) le démarrage du Programme « bâtir les capacités et les compétences pour l'employabilité et l'entrepreneuriat dans la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun ».

III- LES GRANDES ORIENTATIONS DE 2026 A 2028 ET LES PRIORITES POUR 2025

Les priorités du Gouvernement dans le secteur de **la gouvernance, de la décentralisation et de la gestion stratégique de l'Etat** pour les trois prochaines années ont trait à :

- i) la mise en œuvre de la loi sur la fiscalité locale;
- ii) la poursuite de la veille sécuritaire couplée à la mise en œuvre des Programmes de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, et de l'Extrême- Nord ;
- iii) la poursuite de l'implémentation du Plan Stratégique des Réformes de le gestion des Finances Publiques ;
- iv) la mise en œuvre de la réforme instituant une plateforme électronique pour le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- v) la prise en compte des questions transversales (genre et des changements climatiques) dans tous les maillons de la chaine de conception et de budgétisation des politiques publiques ;
- vi) la mise en œuvre des mesures pour le déroulement harmonieux des échéances électorales à venir.

En ce qui concerne l'amélioration de l'attractivité du pays pour les IDE, le Gouvernement entend développer une stratégie de suivi et de gestion active de la note souveraine du pays dans l'optique de la faire passer à B+ d'ici 2028. Par ailleurs, les réformes nécessaires à la clôture satisfaisante du Programme Économique et Financier en cours, soutenu par le FMI seront implémentées.

Tableau 1: Hypothèses retenues sur la période 2026-2028

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB nominal (en milliards)	32 9740	35 020	37 311	39 751	42 619
Taux croissance (%)	3,5	3,9	4,2	4,2	4,8
Déflateur du PIB (%)	6,6	2,2	2,2	2,2	2,3
Inflation (%)	4,5	4,0	3,5	3,0	2,8
Taux de croissance réel du PIB non pétrolier (%)	4,5	4,2	4,3	4,5	4,6
Déflateur du PIB non pétrolier (%)	6,9	2,7	2,4	2,2	2,3
Production pétrolière (millions de barils)	21,4	19,8	20,9	22,1	22,6
Production de gaz (milliards de scf)	75,9	79,2	65,0	39,0	70,2
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)	79,2	66,9	62,4	62,7	63,6
Prix du gaz (\$ US)	10,9	12,5	10,7	9,1	8,1
Taux de change \$ US/FCFA	606,2	609,1	605,8	606,4	606,8

Source : Comité de cadrage



SMS group

4

**PERSPECTIVES
FINANCIERES ENTRE
2026 ET 2028**

IV- PERSPECTIVES FINANCIERES ENTRE 2026 ET 2028

4.1 - Situation de référence et orientations globales

Le Gouvernement fait le choix de la poursuite d'une politique budgétaire prudente en vue de rétablir, les équilibres macroéconomiques et assurer les bases d'une relance solide de l'économie.

Sur la période 2026-2028, l'orientation globale de la politique budgétaire du Gouvernement continuera de reposer sur un effort de consolidation de la situation des finances publiques. Les efforts visant la mobilisation des recettes internes non pétrolières plus importantes vont se poursuivre. De même, le Gouvernement poursuivra les réformes visant une meilleure priorisation des dépenses publiques, ainsi que l'amélioration de leur efficacité socioéconomique et efficience.

La politique fiscale recherchera l'accroissement du niveau de mobilisation des recettes internes non pétrolières de 13,2% du PIB en 2025 à 13,7% sur les trois prochaines années. Tandis que les dépenses primaires seront réduites progressivement de 14,9% du PIB en 2025 à 14,0% en 2026, 13,6% en 2027 et 13 % en 2028.

Tableau 2 : Trajectoire des finances publiques 2026-2028

Agrégats budgétaires	Réal 2023	Réal 2024	Proj.2025	Proj.2026	Proj.2027	Proj.2028
Solde global (% du PIB, base ordo., dons compris)	-0,6	-1,5	-0,8	-0,2	-0,1	+0,7
Solde primaire non pétrolier (% du PIB)	2,6	-2,4	-1,4	-0,4	-0,2	+0,5
Solde budgétaire de référence CEMAC (% du PIB)	-1,0	-1,3	-0,4	+0,1	+0,0	+0,6
Pression fiscale (% du PIB)	13,5	12,9	13,2	13,7	13,7	13,7
Dépenses primaires hors service de la dette (% du PIB)	15,9	15,4	14,9	14,0	13,6	13,0
Service de la dette (% du PIB)	4,2	4,3	7,0	7,1	6,7	5,4
Ratio de soutenabilité de la masse salariale (% des Recettes fiscales nettes de crédits TVA)	37,8	38,9	36,8	34,8	34,7	33,7
Dette publique (% du PIB)	44,5	46,0	43,6	50,0	50,0	50

Source : DGB/MINFI

4.2- Politiques publiques de mobilisation des recettes budgétaires

En 2025, la politique fiscale a poursuivi l'objectif de soutien à la politique de développement économique, social et culturel de la Nation, tout en atténuant les répercussions des chocs exogènes.

Cette politique reste alignée sur la promotion sociale, la relance économique par un soutien ciblé aux secteurs porteurs de croissance, la promotion active des stratégies de substitution aux importations, ainsi que la consolidation de la fiscalité environnementale et du genre. La stratégie d'optimisation des recettes fiscales repose sur l'élargissement de l'assiette fiscale et la sécurisation des recettes.

4.2.1- Objectifs de mobilisation des recettes fiscales non pétrolières

La rationalisation de la dépense fiscale constituera un levier essentiel de la politique fiscale au cours des prochains exercices. Un accent sera mis sur une meilleure intégration de l'économie informelle dans le système fiscal, le renforcement de la protection de la base imposable, la maîtrise des risques liés à la transition numérique et l'amélioration de la contribution des particuliers.

La politique fiscale au titre du triennat 2026-2028 vise l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales non pétrolières et la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires.

L'amélioration du climat des affaires et le renforcement de l'efficacité de l'Administration fiscale s'articulera autour :

- i) du renforcement des droits et garanties des contribuables ; ii) de la codification de la loi portant réforme de la fiscalité locale ;
- iii) de la consolidation de la réforme de la déclaration récapitulative annuelle des particuliers ;
- iv) de l'arrimage de la législation interne aux nouvelles directives de la CEMAC.

IV- PERSPECTIVES FINANCIERES ENTRE 2026 ET 2028

Les politiques douanières au service de la relance économique portent sur :

- i) la contribution au financement de la stratégie nationale de développement ;
- ii) la participation à la transformation structurelle de l'économie à travers l'industrialisation du pays,
- iii) la maîtrise de la dépense fiscale à travers notamment la transposition de la directive TVA de la CEMAC ;
- iv) l'amélioration de l'environnement des affaires et la facilitation des échanges du commerce extérieur.

4.2.2- Principales mesures envisagées

Au titre de l'exercice 2026, les perspectives pour la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières s'appuieront sur les mesures ci-après :

- la mise en place d'un dispositif réformé de la fiscalité locale pour un financement optimal de la décentralisation ;
- la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale à travers notamment la transposition de la nouvelle directive CEMAC sur la TVA ;
- la poursuite du renforcement de la fiscalité environnementale, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun ;
- le renforcement des obligations déclaratives et documentaires pour un meilleur encadrement des opérations de restructuration et autres opérations intra-groupe ;
- la consolidation du dispositif de facturation électronique.
- la finalisation du processus d'automatisation du suivi du recouvrement de certains impôts et taxes, à l'instar des droits d'enregistrement sur les actes judiciaires.
- le suivi électronique des opérations de jeux de hasard et de développement ;
- l'opérationnalisation des Centres de fiscalité locale et de suivi des particuliers ;
- la poursuite du renforcement de l'encadrement des activités informelles ;
- la poursuite du processus de mise en place de l'échange automatique de renseignements au niveau international.
- la création d'une structure intermédiaire entre la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises ;
- la généralisation de l'automatisation de la procédure d'enregistrement à tous les actes.
- la poursuite de la mise en place d'un dispositif de collecte et d'exploitation des données à but fiscal ;
- la rationalisation de la dépense fiscale, en rapport avec les objectifs des politiques publiques.

Les politiques douanières portent sur :

- La dynamisation de la prise en charge des marchandises, des bases de taxation et du suivi des marchandises en transit ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle à la circulation des fonds dans la sous-région ;
- La poursuite de la mise en œuvre d'une politique douanière incitative à l'industrialisation, la consolidation des mesures d'import-substitution et la promotion du commerce licite, au service du soutien à la souveraineté économique et du patriotisme économique ;
- La poursuite du renforcement de la démarche partenariale auprès de tous les acteurs de la chaîne logistique nationale ;
- L'amélioration continue de la gouvernance douanière ;
- La re-fiscalisation de certains produits de grande consommation pour lesquels une politique de promotion des substituts locaux est en cours (le blé et la farine de froment) ;
- l'identification de niches de recettes et l'élargissement incident de la base imposable ;
- la poursuite de la politique de taxation des marchandises à l'exportation en fonction du degré de transformation locale ;
- le contrôle systématique de la destination privilégiée des facilités douanières concédées aux opérateurs économiques ;
- la rationalisation de la dépense fiscale, en rapport avec les objectifs des politiques publiques ;

IV- PERSPECTIVES FINANCIERES ENTRE 2026 ET 2028

- l'optimisation du recouvrement des recettes découlant de l'exécution des marchés publics et des importations des hydrocarbures ;
- la consécration d'incitations douanières en faveur d'intrants de production dans les secteurs porteurs de croissance et de transformation structurelle ;
- l'application d'une taxation modérée à l'exportation, en faveur des produits finis transformés au Cameroun.

Les actions d'optimisation des recettes non fiscales vont se poursuivre et seront centrées sur :

- (i) l'élaboration d'un code général des recettes non fiscales ;
- (ii) la dématérialisation des dispositifs de collecte ;
- (iii) l'identification des nouvelles niches de recettes ;
- (iv) l'apurement des restes à recouvrer ; (v) le recensement de toutes les régies des recettes opérationnelles ;
- (vi) le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne d'émission et de recouvrement.

4.3- Politique en matière de dépenses sur le triennat 2026-2028

La politique budgétaire en matière des dépenses au cours du triennat sera axée sur l'efficacité et l'efficience de la dépense publique, en mettant l'action sur la sélection rigoureuse et rationnelle des dépenses d'investissement. Le Gouvernement veillera à une plus grande rationalisation de sa dépense, à travers la maîtrise des déterminants de celle-ci et une optimisation de ses outils de programmation et d'exécution budgétaire. Il s'agira de réaliser des économies budgétaires nécessaires à l'accélération de la mise en œuvre des projets de développement et à la sauvegarde de l'équilibre des finances publiques.

Au cours du triennat, l'objectif principal restera la maîtrise, voire la baisse des dépenses courantes hors masse salariale. Dans ce cadre, le Gouvernement envisage de :

- i) poursuivre la maîtrise de sa dépense courante, à travers un choix judicieux de ses priorités ; ii) maîtriser les consommations publiques (eau, électricité, téléphone et internet) ;
- iii) maîtriser la charge locative ;
- iv) rationaliser les contributions versées aux organisations internationales ;
- v) réduire les avances de trésorerie et par conséquent limiter l'accumulation des restes à payer ; vi) maîtriser les loyers consentis par l'Etat dans le cadre des projets PPP ;
- vii) maîtriser la dépense non permanente de personnels ;
- viii) et poursuivre les actions visant la réduction des appuis de l'Etat aux entreprises et établissements publics.

L'objectif assigné à la gestion de l'investissement au cours du triennat repose sur l'amélioration de la qualité de la dépense publique à travers la maîtrise des coûts et de la préparation des projets d'investissement public, la mise en application des outils de sélection des projets développés, le renforcement de l'équité dans l'affectation des ressources aux CTD, le renforcement de la prise en compte des charges récurrentes et la densification des sources de financement alternatif des investissements publics. Il s'agira de rattraper sur la période 2026-2028, le niveau de 30% des dépenses d'investissement sur le budget, observé en 2016 à l'effet d'approcher la cible de 40% fixée par la SND30.

Concernant les projets à financement extérieur, le recours à cette source de financement fera l'objet de critères plus strictes afin de limiter la signature des conventions sur des opérations non matures. Un accent sera mis sur l'assainissement des SENDS, à l'effet de disposer d'un portefeuille de projets en cours viable.

Pour ce qui est de la décentralisation, la dynamique de transfert des ressources aux CTD va se poursuivre avec la signature de l'ensemble des décrets d'application destinés à l'exercice des compétences par les Régions. Le Gouvernement entend achever la mise en place des préalables nécessaires à l'exercice de toutes les compétences transférées aux CTD et poursuivre leur accompagnement par le renforcement de leurs capacités et la mise en place des outils nécessaires, pour leur permettre d'améliorer l'efficacité de leurs dépenses.

IV- PERSPECTIVES FINANCIERES ENTRE 2026 ET 2028

S'agissant de la prise en compte et le financement des charges récurrentes d'entretien et d'exploitation associées aux investissements publics, les outils méthodologiques développés sur l'évaluation et le financement des charges récurrentes vont connaître leur divulgation et application auprès des administrations publiques et des CTD.

Quant aux modèles alternatifs de financement des investissements publics, leur promotion va se poursuivre, tout en tirant des leçons des premières expériences des projets mis en place sous les modes PPP et Project finance, notamment la maîtrise des risques budgétaires associés à ce mode de financement.

4.4- Politique de financement/endettement

Au cours du triennat, la politique de financement de l'Etat vise à soutenir le développement économique à travers divers mécanismes. Elle fournit les lignes directrices pour la structure de la dette. Il sera question de réduire le risque de surendettement, avec l'adoption d'une stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique réaliste et prudente à moyen terme.

Cette stratégie devrait viser à :

- (i) satisfaire au moindre coût possible les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement ;
- (ii) faciliter le développement et le bon fonctionnement de marchés des titres publics ;
- (iii) recourir en tant que de besoin aux Partenariats Publics Privés tout en veillant à en maîtriser les risques ;
- (iv) et recourir si nécessaire aux financements sur les marchés internationaux.

Les cibles visées dans la Stratégie d'endettement 2026-2028 devraient être les suivantes :

- Un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 50% du PIB ;
- Une composition du portefeuille de 75% de dette extérieure libellée en devise, et 25% de dette intérieure libellée en FCFA. Le poids de la dette publique libellée en dollar US ne devrait pas excéder 25% ;
- Un taux d'intérêt moyen du portefeuille au plus égal à 4% ;
- Une part de dette intérieure à court terme au plus supérieure à 10% et le maintien de la part de la dette à taux d'intérêt variable inférieure à 20% du portefeuille.



5

**PROJET
DE BUDGET 2026,
2027 ET 2028**

V-PROJET DE BUDGET 2026, 2027 ET 2028

Cette section présente les projections budgétaires des recettes et des dépenses totales de l'État, le déficit budgétaire qui en résulte, les sources permettant son financement ainsi que la couverture des autres charges de financement et de trésorerie sur la période 2026-2028.

5.1-Hypothèses retenues

Les projections budgétaires sur le triennat reposent sur des hypothèses macroéconomiques suivantes : En 2026, la croissance économique devrait s'établir à 4,2% dont 4,3% pour le secteur non pétrolier. L'inflation sera de 3,5%. En dollars US, le FMI projette le prix mondial du baril de pétrole à 62,38 et celui du gaz à 10,7. Le taux de change du dollar US est projeté à 605,8 FCFA. Entre 2027 et 2028, l'activité économique resterait dynamique à un rythme moyen de 4,5%. L'inflation serait de 2,9% en moyenne. Le prix mondial du baril de pétrole remonterait légèrement à 63,16 dollars US en moyenne, avec un dollar à 606,63 FCFA.

5.2- Projections des recettes budgétaires

En 2026, les recettes budgétaires de l'État sont projetées à 5 718,5 milliards, en augmentation de 283,8 milliards (+5,2%) par rapport à 2024. Ces recettes sont projetées en moyenne à 6 179,3 milliards entre 2027 et 2028.

De manière spécifique, les recettes de l'État se décomposent comme suit :

Les recettes pétrolières sont projetées à 563,1 milliards en 2026, en baisse de 78,4 milliards (-12,2%) par rapport à 2025. Les recettes pétrolières s'établiraient à 559,0 milliards en moyenne entre 2027 et 2028, connaissant ainsi une légère baisse de 0,7% par rapport à 2026.

Les recettes non pétrolières sont projetées à 5 102,4 milliards en 2026 contre 4 702,9 milliards en 2025.

Les recettes fiscales et douanières augmentent globalement de 360,6 milliards par rapport à 2025. Entre 2027 et 2028, les recettes internes non pétrolières sont projetées à 5 129,7 milliards en moyenne.

Les recettes non fiscales sont projetées à 400 milliards en 2026. Entre 2027 et 2028, ces recettes se situeraient en moyenne à 441,6 milliards.

Les dons sont projetés à 53,1 milliards en 2026, en baisse de 37,3 milliards (-41,3%) par rapport à 2025. Entre 2027 et 2028, ces dons sont projetés à 49,2 milliards en moyenne.

5.3- Projections des dépenses budgétaires de période 2026-2028

Les dépenses budgétaires de l'État sont projetées à 5 708,6 milliards en 2026. Entre 2027 et 2028, ces dépenses se situeraient à 5 966,5 milliards en moyenne. De manière détaillée :

Les dépenses de personnel passeraient de 1 566,6 milliards en 2025 à 1 607,3 milliards 2026. Entre 2027 et 2028, ces dépenses s'établiraient à 1 724,2 milliards en moyenne ;

Les dépenses de biens et services passeraient de 1 077,7 milliards en 2025 à 1 088,3 milliards en 2026. Les dépenses de biens services sont projetées à 1 096,9 milliards en moyenne entre 2027 et 2028 ;

Les transferts et subventions passent de 931,8 milliards en 2025 à 918,1 milliards en 2026. Entre 2027 et 2028, les dépenses de transferts s'établiraient en moyenne à 938,5 milliards ;

Les dépenses en capital passeraient de 1 639,2 milliards en 2025 à 1 624,2 milliards en 2026. Entre 2027 et 2028, les dépenses en capital sont projetées en moyenne à 1 707,5 milliards.

V-PROJET DE BUDGET 2026, 2027 ET 2028

5.4- Déficit budgétaire

Il se dégage un déficit budgétaire global de 74,1 milliards en 2026 contre 295,6 milliards en 2025. Au cours de la période 2027-2028, le solde budgétaire devrait être excédentaire de 128,9 milliards en moyenne. En 2026, l'ensemble des charges liées à ces opérations est évalué à 2 050,2 milliards contre 2 318,2 milliards en 2025. Entre 2027 et 2028, les opérations liées au remboursement de la dette de l'État et au paiement des arriérés sont projetées à 1 839,5 milliards en moyenne.

5.5- Risques budgétaires

Les projections budgétaires de la période 2026-2028 restent exposées à divers risques qui pourraient les fragiliser. Il s'agit notamment des **risques macroéconomiques** liés aux hypothèses des projections utilisées, des **risques liés à l'exécution budgétaire**, des risques liés aux garanties publiques, des risques liés aux PPP, des risques sécuritaires, des risques liés à la volatilité des prix des matières premières, des risques liés à la liquidité du marché financier intérieur et au décaissement des appuis budgétaires.

En effet, la dynamique de croissance projetée à moyen terme est adossée sur la mise en œuvre de divers programmes et projets dont le P2I, le PIISAH et le barrage de Nachtigal. Ainsi, un retard ou une efficacité limitée dans la mise en œuvre de ces réformes structurelles, remettrait en cause les projections de croissance et conséquemment celles des recettes fiscales. À cela s'ajoute, les risques d'apparition de nouveaux chocs économiques, dans un contexte mondial incertain.

Sur le plan institutionnel, l'adhésion sociale et l'impact des mesures fiscales nouvelles pourraient être limités dans un contexte électoral.

La situation sécuritaire continue de faire peser un risque important sur le budget de l'Etat, du fait du caractère imprévisible de l'ampleur des dépenses y relative.

Au plan financier, le resserrement des conditions financières sur le marché financier intérieur notamment la profondeur du marché domestique et les taux d'intérêt, continuent de peser sur les capacités de l'État à mobiliser des financements par des émissions des titres publics. Par ailleurs, il réside un risque non négligeable sur l'emprunt extérieur de 650 milliards envisagé successivement en 2026 et 2027, compte tenu des incertitudes économiques et financières au niveau mondial. Enfin, le non-respect des conditionnalités du Programme Économique et Financier pourrait entraîner le report des décaissements des appuis budgétaires des partenaires au développement.

CONCLUSION

L'économie camerounaise devrait rester dynamique et résiliente face aux chocs exogènes. Elle s'accélérer progressivement sur la période 2027-2028.

Les orientations stratégiques des politiques publiques portent sur :

(i) la réduction du déficit énergétique en; (ii) la poursuite de l'intensification de la production locale des produits de première nécessité.

Pour ce qui est des finances publiques, la situation d'exécution budgétaire à fin mars 2025 affiche un excédent du solde global, du solde primaire et même du solde primaire non pétrolier. Les ressources mobilisées sont de 1 507,7 milliards. Les charges exécutées sur la même période s'élèvent à 957,5 milliards, contre 1 332,7 milliards un an plus tôt.

L'orientation globale de la politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2026-2028 demeure la consolidation budgétaire.

Les projections des ressources budgétaires totales de l'État en 2026 sont de 5 718,5 milliards. Ces ressources s'établiraient à 6 179,3 milliards en moyenne entre 2027 et 2028. En ce qui concerne les dépenses budgétaires de l'État, elles sont projetées à 5 708,6 milliards en 2026. Entre 2027 et 2028, ces dépenses se situeraient à 5 966,5 milliards en moyenne.

Sur cette base, il se dégage un déficit budgétaire global de 74,1 milliards en 2026. Au cours de la période 2027-2028, le solde budgétaire devrait être excédentaire de 128,9 milliards en moyenne. Le solde budgétaire primaire non pétrolier devrait poursuivre sa tendance baissière pour se situer à -0,4% du PIB en 2026, à -0,2% en 2027, puis à +0,5% du PIB en 2028.

Le stock de la dette publique devrait être maintenu en deçà de 50% du PIB sur la période 2026-2028. Elle devrait, en plus de la mobilisation de l'épargne nationale, viser la recherche des emprunts concessionnels et des financements innovants, tout en préservant les intérêts financiers et la souveraineté économique de l'État.



C O L L E C T I O N

« LES ESSENTIELS DES FINANCES PUBLIQUES »

DISPONIBLE EN DEUX (2) VERSIONS



FRANÇAIS



ANGLAIS

À TÉLÉCHARGER SUR

www.minfi.gov.cm

www.dgb.cm

www.rfp.cm